

Séance du 10 avril 2024
Délibération N° 37-2024

En exercice : 28

Présents : 20 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES :		
M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN
Mme C. GASTÉ	M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS
M. P. SICOT	M. T. RENOUX	M. J.C. ROUAULT
M. R. SURCOUF	M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD
M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART	M. K. BETTAL
M. P. THEBAULT	M. M. KERVOAS	M. R.F. HOUSSIN
M. D. SCHLAGDENHAUFFEN		
SUPPLEANTE : Mme Z. HERCEG GALESNE		
POUVOIRS : de Mme B. MILLET à M. K. BETTAL de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT de Mme M. JEZEQUEL à M.M. KERVOAS		
EXCUSES : TITULAIRES :		
Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN
Mme I. SIMONESSA	Mme B. MILLET	Mme M. ASPLIN
Mme M. JEZEQUEL	Mme G. HUTEAU	Mme M. LECROSNIER

PARTICIPATION DES COMMUNES : ANNÉE 2024

À la suite du vote du Budget Primitif, Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical la répartition des participations financières des communes 2024 au budget « Administration Générale » :

Communes	Potentiel financier final	Participation « Administration Générale »
La Chapelle des Fougeretz	4 838 035 €	23 251,20 €
Clayes	756 105 €	3 633,78 €
Gévézé	5 215 761 €	25 066,52 €
Montgermont	4 061 429 €	19 518,89 €
Pacé	13 078 228 €	62 852,90 €
Parthenay de Bretagne	1 474 746 €	7 087,51 €
Saint-Gilles	5 247 945 €	25 221,20 €
Vezin-le-Coquet	6 304 770 €	30 300,21 €
Total	40 977 019 €	196 932,21 €

Monsieur DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » rappelle la délibération n°16-2022 relative aux modalités annuelles de versement des participations communales au SYRENOR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **la majorité qualifiée** (2 abstentions : M. R.F. HOUSSIN et M. D. SCHLAGDENHAUFFEN) :

- approuvent cette répartition des participations financières des communes 2024 pour le budget « Administration Générale » 2024,
- indiquent que les crédits correspondants figurent au chapitre budgétaire 74 du budget « Administration Générale » 2024,
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président